



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 25 Juillet 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Décision modificative n° 1 – Budget primitif 2022 – Budget principal

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 25 juillet 2022 à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, au Cosec Pepito Ferretti à Bastia, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 19 juillet 2022.

PRESENTS :

BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, , LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean

ONT DONNE POUVOIR :

LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
PERFETTINI Martine	à	LEONARDI Jean-Charles
PIPERI Linda	à	LACAVE Mattéa
SALGE Hélène	à	ZUCCARELLI Jean
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
DE GENTILI Emmanuelle	à	PERETTI Philippe

ABSENTS :

MASSONI Jean-Joseph, VESPERINI Françoise, SIMEONI Gilles

QUORUM : 14

M. SIMONI Pierre-Baptiste est élu secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 1 – Budget primitif 2022 – Budget principal

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits votés au budget primitif 2022, par une décision modificative n° 1 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Mezi di a culletività » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ADOpte (A la majorité) – Contre : M. Morganti

La décision modificative n° 1 au Budget principal qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement :

Opération 3030 : article 2313 : 1 540 000€

Recettes d'investissement :

Article : 1641 : chapitre 16 : 1 540 000€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT
Louis Pozzo di Borgo
LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 28 JUL. 2022
et publication ou notification
du 28 JUL. 2022
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI